

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Soissons
Palais de Justice
76, rue Saint Martin
02209 SOISSONS CEDEX
Minitel : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sté "2 SI SYSTEMES"
4 place de Laon
02200 SOISSONS

Sàrl "CHD ACE FIDUCIAIRE de PICARDIE"
10 place de Laon
02200 SOISSONS

Numéro RCS : Soissons B 348 731 050

<10493/1993B00046>

Pièces déposées le 19/05/2009

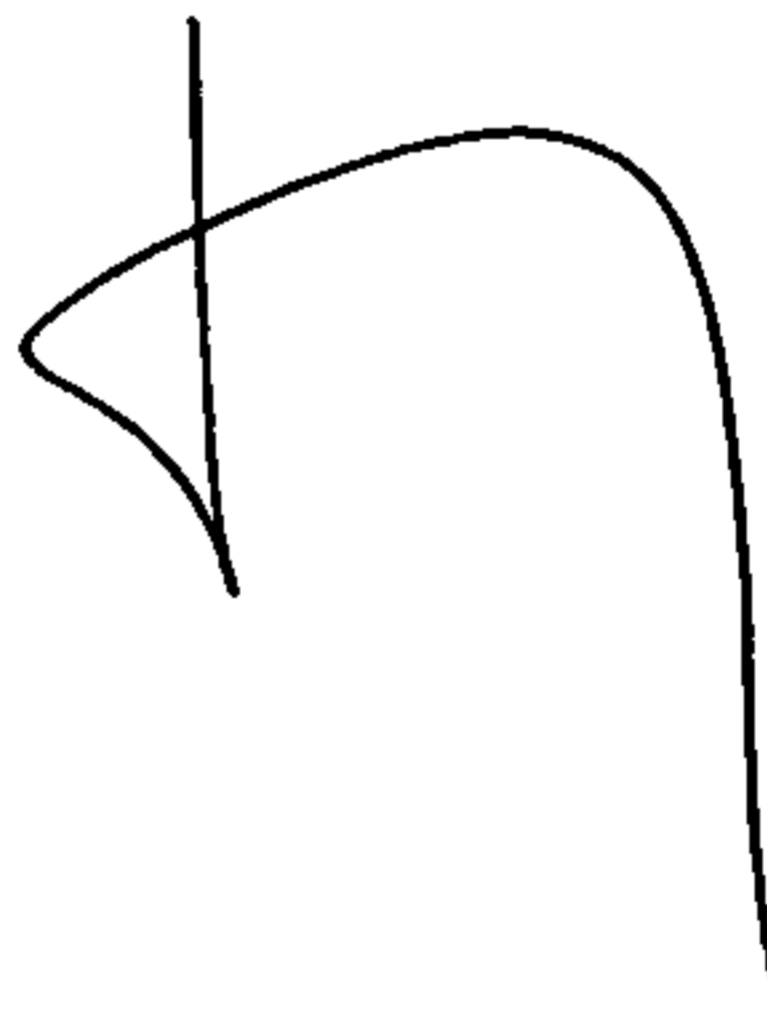
Numéro : 2900684

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 16/03/2009
- Changement d'Administrateur

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR
Soumis à Tva	6,50 EUR
Montant Tva	1,27 EUR
TOTAL T.T.C.	13,67 EUR

Le Greffier,





2 SI SYSTEMES

Société Anonyme au capital de 418 400 euros

Siège social : 4 Place de Laon

02200 SOISSONS

348731050 RCS SOISSONS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 16 MARS 2009**

L'an deux mille neuf,
Le 16 mars,
A 18 heures,

Les actionnaires de la société 2 SI SYSTEMES, société anonyme au capital de 418 400 euros, divisé en 26150 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 4 Place de Laon, 02200 SOISSONS se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, 4 Place de Laon 02200 SOISSONS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 27 février 2009 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain CREMONT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude COLAS et Monsieur Jean-Pierre MOUCHET, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bertrand JACQUES est désigné comme secrétaire.

Monsieur René GARRIGUES, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 27 février 2009.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 26 150 actions sur les 26 150 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins 51% des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,

.....

- Examen des mandats d'administrateurs,

.....

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Pierre MOUCHET demeurant 51 rue Prote de Reims à BRUYERES ET MONTBERAULT (02860), en remplacement de Madame Marie-Claire CHARTON, administrateur démissionnaire d'office.

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre MOUCHET exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre MOUCHET, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

.....
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

M. Jean-Pierre MOUCHET

M. Jean-Claude COLAS

Le Président

M. Alain CREMONT

Le Secrétaire

M. Bertrand JACQUES